Vice-Consul des Cayes Bas

Le Marquis de Rueluz fait bien ses compliments à Monsieur F. E. A Martini, Vice-Consul de S. M. le Roi des Cays-Bas, et s'empresse à lui faire savoir, en réponse à sa représentation du 23 courant, que les ordres dont il parle pour la Douane, dont il sollicite l'expédition, ont été ~~jusqu'à~~ adressés au ~~Dit~~ Juge rapportif, ~~le 23 même jour~~ avant la réception de son dit Billet, dans la croyance où était le Gouvernement que les objets en question appartenaient à Mr. le Chargé d'Affaires Brender a Brandis, ~~qui seul~~ et non pas à Mr. Martini, qui en sa qualité de Vice-Consul ne doit pas jouir des immunités accordées ~~aux~~ seulement aux Agents Diplomatiques.

Le M. de R. ~~saisira~~ saisit cette opportunité p. offrir à Mr. Martini l'assurance de sa considération.

Au Département d'~~État~~ des Aff. Et. ce 31 Mars 1827

R.g?